

Dictionnaire québécois des relations du travail

Un projet qui *progress*e à grands pas

par **Jacqueline de Bruycker**

Conçu et élaboré par la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)** pour outiller et soutenir adéquatement toutes les personnes qui évoluent dans le domaine des relations du travail, le projet du Dictionnaire québécois des relations du travail progresse à grands pas.

« La valeur des personnes qui travaillent à l'élaboration du dictionnaire est garante de la qualité même des définitions qui y seront présentées. Ces définitions parfois des plus pointues conjugueront harmonieusement le caractère juridique et l'importance de la maîtrise de la langue française. Ces experts ont la responsabilité de s'assurer que la définition suggérée par les terminologues rencontre les attentes et les objectifs du projet », explique **Serge Tremblay**, trésorier de la CSD et grand artisan du projet.

Ce comité est composé de **Robert Auclair**, juge à la retraite – Tribunal du travail et président de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF), de **Fernand Morin**, professeur émérite au Département des relations industrielles de l'Université Laval, de **Gaston Nadeau** de la direction des études et des politiques au ministère du Travail et de **Serge Tremblay**.

Un besoin du milieu

L'idée de développer un dictionnaire québécois des relations du travail répond à la préoccupation, qui a toujours habité la Centrale, d'implanter et de développer un français de qualité, dans les milieux de travail et par effet d'entraînement d'étendre ce souci à tous les intervenants en relations du travail.

Correspondant aux attentes et aux besoins du monde du travail, l'idée d'un ouvrage de type terminologique axé sur les relations du travail a fait son chemin sous le leadership de la CSD. Et le projet audacieux bâti par la Centrale a vite reçu l'appui unanime de d'autres organisations syndicales,



De gauche à droite : Gaston Nadeau, Fernand Morin, Serge Tremblay et Robert Auclair

du Conseil du patronat, de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, du département des relations industrielles de l'Université Laval, ainsi que de l'ASULF. Tous ont applaudi à cette initiative qui prenait racine dans le désir d'écrire et de parler une langue de qualité, en cherchant toujours à utiliser le terme exact, l'expression appropriée.

Le gouvernement du Québec a, lui aussi, reconnu le bien-fondé du projet, puisqu'en 2004, la ministre de la Culture et des Communications de l'époque, **Line Beauchamp**, lui octroyait un soutien financier.

« Avec ce projet, la CSD a réussi à mobiliser l'ensemble des intervenants en relations du travail afin que tous, côte à côte, nous nous battions pour assurer et consolider la présence et la qualité du français. C'est un objectif aussi

ambitieux qu'emballant, il interpelle notre volonté et notre capacité à transmettre à nos enfants une langue française bien vivante, en pleine santé », fait remarquer Serge Tremblay.


Avancement du projet

Le projet a démarré avec la constitution d'une banque de quelque trois millions de mots, de laquelle 5 000 termes directement reliés aux relations du travail ont été extraits, constituant ainsi la nomenclature du dictionnaire.

Un comité de travail, composé d'experts en la matière, s'est penché sur chacun de ces termes afin d'évaluer la pertinence de l'inclure dans un dictionnaire des relations du travail.

Dès que le contenu du dictionnaire a été déterminé et approuvé par le comité, deux terminologues ont été embauchées, leur tâche est de rédiger une fiche pour chaque terme. Ces

fiches sont ensuite transmises au comité qui valide les définitions proposées. À l'heure actuelle, un millier de mots ont déjà été traités.

Comme le projet avance à grands pas, il reste maintenant à assurer son financement, aussi la CSD, qui bénéficie d'une aide financière du ministère québécois de la Culture et des Communications s'adressera-t-elle prochainement au gouvernement fédéral afin de solliciter sa participation financière. 

J'ai appris une excellente nouvelle en 2002 lorsque Serge Tremblay, m'a invité à faire partie de son équipe pour produire un dictionnaire des relations du travail. Son but : mettre à la disposition des personnes, qui ont à négocier et à rédiger des conventions collectives, un dictionnaire leur permettant d'utiliser une terminologie correcte en français, le vocabulaire utilisé actuellement étant très souvent erroné, plus précisément rempli d'anglicismes. Je suis des plus heureux de faire partie de l'équipe constituée à cet effet. Elle va me permettre de réaliser l'un de mes rêves.

Robert Auclair

Juge à la retraite – Tribunal du travail
Président de l'ASULF

Imaginons que nous disposons d'un dictionnaire de la langue française adapté au contexte des relations du travail du Québec! Un tel support partagé par tous ne permettrait-il pas d'améliorer la précision et la clarté de nos expressions et en conséquence, de faciliter la communication de nos propositions et ententes? Nous pourrions ainsi éviter bien des « malentendus » et peut-être même des conflits qui autrement en découlent. Parce que nous croyons en ces possibles bienfaits sachant que les mots ont sur les idées une influence certaine, l'aventure du « dictionnaire » entreprise par la CSD s'imposait. Comment alors pouvions-nous refuser l'invitation d'y participer sans égard à l'importance réelle de notre propre apport.

Fernand Morin

Professeur émérite
Département des relations industrielles
Université Laval

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je me joins à l'équipe du Dictionnaire québécois des relations du travail. Je ne pouvais faire autrement que de m'associer à l'un des principaux partenaires du milieu, la Centrale des syndicats démocratiques, pour porter bien haut l'étendard de la fierté de la langue dans le domaine des relations du travail.

Gaston Nadeau

Ministère du travail, direction des études et des politiques